

Remboursements Mutuelles (à titre indicatif)

ADREA propose un remboursement allant de 75 à 150 € par an selon les formules (bien être 1 et bien être 2).

Alptis propose une option Renfort Bien-Être qui permet de bénéficier d'un remboursement de 25 € sur vos séances psychologie. 5 séances sont prises en charge, sans délai d'attente, par an et par bénéficiaire.

April rembourse 20 à 50 € par séance, dans la limite de 5 séances par an, par assuré, dans le cadre de sa formule Santé Globale, avec pack bien être.

Asetys rembourse les consultations de Psychologie ou de Psychothérapie. Elle prend en charge 50% des frais réels dans la limite de 120 à 500 € par an, selon la formule choisie, sur présentation de facture acquittée.

La mutuelle du crédit agricole peut, selon les formules, prendre en charge des consultations de psychologie sur la base de 30€ par acte dans la limite de 100€ par an et par personne (formule initiale) et de 50€ par acte dans la limite de 200€ par an et par personne (formule intégrale).

Humanis propose une mutuelle Radiance qui prend en charge 50 % des frais réels liés aux consultations avec les psychologue, dans la limite de 200 € par an.

Mutuelle Intériale, qui s'adresse aux fonctionnaires territoriaux, propose un remboursement de 40 € par séance, dans la limite de 3 consultation par an, dans sa formule Plénitude.

LMDE propose un forfait suivi psychologique. Les remboursements varient selon la formule choisie : 15 €/séance pour 10 séances par an pour la complémentaire santé « Optimum Forfait », 12 €/séance pour 5 séances par an pour la complémentaire santé « Forfait » et 10 €/séance pour 5 séances par an pour la complémentaire santé « Tous soins ».

La MAIF propose un Pack ou forfait « prévention équilibre » avec, pour la psychothérapie, un remboursement de 75 à 150 € par an (en fonction de la formule choisie).

La MATMUT propose un forfait prévention et bien être intégrant les consultations avec les psychologues qui sont remboursées à hauteur de 80 à 120 € par an et par bénéficiaire, selon la formule choisie.

La MGEN prend en charge les consultations de psychothérapie – qu’elles soient en thérapie EMDR ou non – à la condition qu’elles soient effectuées par un psychologue clinicien. Le forfait prévention équilibre permet une prise en charge dans la limite de 75 à 150 € par personne et par année civile, selon l’offre choisie (efficience santé évolution ou efficience santé extension).

La MNH, qui s’adresse aux hospitaliers et aux professionnels de la santé et du social, propose un module « Honoraires et hospitalisation » dans son offre Choisy. Les remboursements des consultations effectuées avec un psychologue vont de 60 à 120 € par an, selon la formule choisie, avec un maximum de 30 € maximum par séance.

La mutuelle verte propose une prise en charge des consultations avec les psychologues à hauteur de 10€ ou 30€ / séance (selon les formules), dans la limite de 3 consultations par an, pour les enfants de moins de 15 ans uniquement.

Les mutuelles professionnelles peuvent également rembourser des séances, comme celle d’EDF, de la SNCF, de l’Armée de l’Air, des Bâtiments et travaux publics (la PRO BTP)

Utile à savoir : Les étudiants peuvent contacter le Bureau d’Aide Psychologique Universitaire (BAPU) et ainsi les tracas du remboursement du psychologue sont évités.